



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**DÉLIBÉRATION N° 2019-136**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES**

**18 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'entretien, d'exploitation et d'amélioration des équipements électromécaniques des postes de refoulement et de relèvement, des dégrilleurs, des bassins de retenue automatisés et télé surveillés, des points de mesure des réseaux eaux usées et eaux pluviales (Marché n° 06-19-18 - Marché H)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mercredi 04 décembre 2019, s'est réuni le mercredi 11 décembre 2019 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mercredi 04 décembre 2019**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36**

**Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat**

**Vice-Président(e)s présent(e)s :** Didier GUEVEL, Vice-Président - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

**Secrétaire de séance : Patrice GEBAUER - Délégué de la Commune de LE THILLAY**

**43 présent(e)s**

**Dont 42 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CARPF :**

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Nicole BERGERAT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

**CAPV :**

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN et Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÉT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Et 1 présent(e) sans droit de vote**

**CARPF :**

Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

## **PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES**

**18 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'entretien, d'exploitation et d'amélioration des équipements électromécaniques des postes de refoulement et de relèvement, des dégrilleurs, des bassins de retenue automatisés et télé surveillés, des points de mesure des réseaux eaux usées et eaux pluviales (Marché n° 06-19-18 - Marché H)**

### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ses installations, le SIAH a recours à un marché relatif à l'entretien, l'exploitation et l'amélioration des équipements électromécaniques des postes de refoulement et de relèvement, des dégrilleurs, des bassins de retenue automatisés et télé surveillés, des points de mesure des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Le marché actuel arrivera à son terme le 31 mai 2020. Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un nouveau marché.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum et sera lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et L. 2125-1 du Code de la commande publique.

Ce marché entrera en vigueur à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, puis sera reconductible trois fois tacitement pour une durée d'un an.

Le nouveau marché public doit comprendre trois lots, décomposés comme suit :

- Lot 1 : Poste de relèvement et dégrilleurs
- Lot 2 : Vannes et équipements associés
- Lot 3 : Points de mesure

Le montant prévisionnel des prestations pour l'ensemble des lots est de 1 400 000 € HT maximum par an, soit un total de 5 600 000 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises.

Les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 61521 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

**Après avoir entendu le rapport de Didier GUEVEL,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et L. 2125-1,**

**Considérant la nécessité de lancer un marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d'appel d'offres ouvert,**

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

**18 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'entretien, d'exploitation et d'amélioration des équipements électromécaniques des postes de refoulement et de relèvement, des dégrilleurs, des bassins de retenue automatisés et télé surveillés, des points de mesure des réseaux eaux usées et eaux pluviales (Marché n° 06-19-18 - Marché H)**

### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public n° 06-19-18,
- 2- Prend acte** que le montant prévisionnel des prestations pour l'ensemble des lots est de 1 400 000 € HT maximum par an, soit un total de 5 600 000 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 61521 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le mercredi 11 décembre 2019

Guy MESSAGER  
  
Président du Syndicat  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/12/19  
Affichée le : 20/12/19  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.